

FRÈRES POUR LA MISSION

Note du Conseil Général de la CM
Rome, 5 décembre 1990

I. LA CONGRÉGATION EST COMPOSÉE DE CLERCS ET DE LAÏCS

1. Saint Vincent a décidé que la Congrégation de la Mission comprendrait des clercs et des laïcs (RC I,2). Plusieurs fois il a manifesté son estime pour les Frères et mis en relief la valeur de leur présence et de leur travail dans et pour la Mission.

2. La Congrégation de la Mission a toujours estimé les Frères et, surtout ces derniers temps, elle s'est efforcée d'intégrer les Frères le plus complètement possible dans sa vie et son mission, faisant disparaître des barrières qui étaient des empêchements elle a favorisée l'accès des Frères à une meilleure préparation spirituelle, culturelle et professionnelle.

3. L'Assemblée Générale de 1986 a pris conscience de la nécessité de réfléchir plus à fond sur la vocation du Frère et de donner quelques orientations plus précises et adaptées pour sa formation. Ces préoccupations se concrétisaient en deux Lignes d'Action :

- * Présenter plus clairement l'identité du Frère dans la Congrégation de la Mission.
- * Élaborer, autant que possible, une *Ratio Formationis* pour les Frères.

4. L'intérêt de l'Assemblée Générale de 1986 pour les Frères a amené quelques Provinces à réfléchir sur la vocation du Frère dans le contexte social et ecclésial d'aujourd'hui et à développer des programmes de formation, y compris au niveau interprovincial. Le Supérieur Général et les Assistants Généraux ont étudié la situation actuelle des Frères dans la Congrégation en se référant à des statistiques fiables ; ils ont médité sur l'identité de la vocation du Frère. Le fruit de cette réflexion a été le document envoyé à tous les visiteurs en avril 1989. Dans sa lettre du 15 avril 1989, le Supérieur Général les a priés de donner leur avis et à faire leurs remarques sur le texte.

5. Les Visiteurs qui ont répondu, sont en général d'accord avec le contenu du document. Quelques uns ont fait des observations pertinentes, tant du sujet de l'identité que de la formation.

6. Au Conseil de septembre 1990, il a été jugé préférable de ne pas rédiger une *Ratio Formationis* proprement dite pour les Frères, à cause du risque de faire quelque chose inutile, vu la variété de situation des Frères dans les diverses Provinces de la Congrégation.

7. Par contre le Père Général et le Conseil Général ont vu l'intérêt qu'il pourrait y avoir à présenter aux provinces quelques éclaircissements sur l'identité de la vocation du Frère et quelques orientations générales de la vocation du Frère et quelques orientations générales regardant la formation. Si elles le jugent opportun, les Provinces peuvent établir leurs propres programmes de formation pour les Frères, à la lumière de ces éclaircissements et orientations. Ce bref document est la réponse au désir exprimé par les membres de l'Assemblée Générale de 1986.

II. LAÏC CONSACRÉ POUR LA MISSION

8. En fonction de l'Assemblée Générale de 1986, il s'agit d'abord d'approfondir l'identité de la vocation du Frère de la Congrégation de la Mission : la vocation du Frère en elle-même, comme un don de Dieu, avec son contenu propre, comme complément de la vocation chrétienne.

9. Le charisme vincentien, comme le charisme de tout Institut approuvé par l'Église, a son caractère propre, son mode propre de marche vers la sainteté et d'engagement dans l'apostolat (cf. M. R 11,12). Le charisme vincentien caractérise la condition chrétienne fondamentale du Frère, de telle manière que le Frère n'est ni un simple laïc chrétien, ni un simple chrétien consacré par la profession des conseils évangéliques.

IDENTITÉ du FRÈRE

10. Ces affirmations ne sont pas purement théoriques. Comme le magistère de l'Église l'a manifesté à diverses occasions (LG 44 ; cf CD 33, 35,1,2), elles exigent de prêter une attention spéciale à ce qui est le propre de chaque vocation et de chaque charisme, pour ne pas priver l'Église des incommensurables richesses que l'Esprit lui accorde moyennant la variété de ses dons.

11. L'identité de la vocation du Frère de la Congrégation de la Mission peut se décrire ainsi : *Le Frère de la Congrégation de la Mission est un chrétien qui fidèle à son baptême et en réponse à l'appel de Dieu, sans perdre sa condition de laïc, se consacre à Dieu dans la Congrégation de la Mission, pour imiter et suivre le Christ évangéliste des pauvres, selon le charisme de Saint Vincent et en communion avec les autres membres de la Congrégation de la Mission.*

12. Une étude détaillée des éléments indiqués, nous permettra de connaître plus à fond l'identité du Frère de la Congrégation de la Mission et nous évitera d'en avoir une vue partielle. D'aucuns pensent que pour n'avoir pas gardé présents la pensée de Saint Vincent au sujet des Frères et son comportement avec eux, la conception du Frère qui a prévalu dans l'histoire de la Congrégation a été celle du Frère pourvoyeur de services.

13. Quoiqu'il en soit du passé, aujourd'hui il est urgent de réfléchir sur le rapport entre la laïcité consacrée du Frère et son rôle à jouer dans la Congrégation de la Mission, afin d'avoir une idée de plus en plus claire de l'identité de la vocation du Frère missionnaire vincentien et de sa mission. L'«être» du Frère dans la Congrégation de la Mission est le point de départ de son "agir".

MISSION du FRÈRE

14. Mission et vocation sont deux aspects d'une même réalité. Dieu appelle toujours pour quelque chose. En toute vocation existe une mission. Nous entendons par "mission" du Frère ses activités spirituelles, communautaires et apostoliques.

15. La Consécration laïque à Dieu dans la Congrégation de la Mission exige du Frère, comme des clercs, de *"s'employer de toutes ses forces à se revêtir de l'esprit du Christ pour acquérir la perfection convenable à sa vocation et s'appliquer à l'évangélisation des pauvres"* en s'acquittant des tâches propres au Frère, selon les Constitutions et Statuts de la Congrégation de la Mission (cf. RC I,2 ; Const. art. I).

16. Tout ce que réclame la fin de la Congrégation s'applique au Frère. Un aspect dont il faut tenir le plus grand compte, c'est de lire à partir de la laïcité consacrée du Frère, tout ce que la fin de la Congrégation établit dans les Constitutions. En partant de cette perspective, on découvrira des aspects dont il faudra tenir compte, pour ce qui regarde la formation, la vie spirituelle et la tâche apostolique du Frère ainsi que sa présence dans la Communauté.

17. Du point de vue de la laïcité consacrée du Frère, sa formation particulière étant présupposée, ce qu'il peut faire pour la Mission vincentienne est important.

* Il peut faire siens les services que l'Église demande de tous les laïcs : travailler à ce que le message divin soit connu par tous les hommes du monde ; témoigner du Christ ; catéchiser ; par le bon exemple, porter les hommes à glorifier Dieu et juger les problèmes à la lumière du Christ (cf *canons 225, 228, 229, 231*).

* Il peut contribuer à la Mission par les services propres des ministres laïcs.

* Il peut exercer des professions laïques bien adaptées au travail apostolique de la Congrégation, ou bien en complément du travail de ses confrères prêtres, ou bien dans une tâche directement confiée à lui.

Les nouvelles perspectives ouvertes aux Frères ne diminuent nullement la valeur des travaux domestiques traditionnels, grâce auxquels ils ont fort bien servi la Mission, ont donné des exemples extraordinaires d'humilité et de vie sacrifiée. La Congrégation ne pourra jamais se montrer suffisamment reconnaissante de ces services des Frères.

III DÉFIS A LA CONGRÉGATION

18. La présence et les tâches du Frère lancent plusieurs défis à la Congrégation.

- * Comment regarder, sentir et estimer aujourd'hui la présence et l'action du Frère ?
- * Comment accepter dans la communauté, comme tout à fait normales, les différences qui surgissent nécessairement entre l'activité du Prêtre et du Frère, entre les exigences de la condition laïque et de la condition cléricale de l'autre ?
- * Comment créer des espaces propres au Frère dans les projets communautaires et provinciaux ?

19. De nos jours, nous aimerions voir le Frère de la Congrégation de la Mission comme un homme profondément évangélique, comme laïque consacré, convaincu de la valeur de sa vocation, heureux d'être inséré pleinement dans la vie communautaire, en s'acquittant de tâches variées, selon ses capacités et sa formation, que ce soient des activités manuelles, pastorales, ministérielles, administrative ou éducatives, etc. à la condition qu'elles soient conformes à la fin de la Congrégation, se déploient selon son esprit et dans le cadre des projets missionnaires locaux ou provinciaux.

IV PROMOTION ET FORMATION DU FRÈRE

20. Une promotion digne et convaincante du Frère ne pourra se faire qu'à partir d'une conception correcte et d'une estime authentique de sa mission. Il semble que la vocation du Frère commence à apparaître en certaines Provinces. Selon les statistiques, leur apparition est encore timide et bien inégale.

21. Plusieurs Provinces avouent qu'elles ont peu fait pour la promotion du Frère. N'oublions pas ce que dit Saint Paul : Dieu donne la croissance mais c'est à nous autres qu'il appartient, dans la fidélité au vœu de Saint Vincent, de semer et d'arroser (cf 1 Cor 3 : 68). L'exhortation du Seigneur : "La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux ; priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson" (Luc 10 : 2) vaut aussi pour la vocation du Frère.

22. Dans la promotion de la vocation du Frère, il faut avoir soin de la présentation qu'on en fait. Elle doit être attrayante et actualisée, car, comme il a été dit à l'Assemblée de 1986, l'image traditionnelle du Frère n'attire pas les hommes d'aujourd'hui, même pas ceux qui sont riches de convictions de foi.

FORMATION DU FRÈRE

23. Comme nous l'avons dit dès le début, il ne s'agit pas de rédiger une Ratio Formationis comme celles destinées au Séminaire Interne et au Grand Séminaire de la Congrégation de la Mission, mais de donner quelques critères généraux d'orientation.

1° Buts de la formation du Frère

24. La formation du Frère doit viser à faire de lui un homme

- * conscient de ses propres valeurs humaines, capables de les développer avec humilité et générosité ;
- * consacré, décidé à vivre les vertus théologiques, adonné à la prière et fidèle à ses engagements évangéliques, selon la doctrine et l'esprit de Saint Vincent.
- * missionnaire, enthousiasmé par sa vocation, aimant la Congrégation et fidèle à la mission apostolique à lui confiée.
- * de communauté, capable de contribuer à la marche de la communauté par son exemple, sa collaboration et sa participation.

2° Programme de la formation du Frère

25. Toute formation doit comprendre les domaines bien connues de la formation humaine, culturelle, spirituelle, apostolique, professionnelle, dans le cadre de la formation vincentienne. Toute formation, dans n'importe lequel des domaines mentionnés, est conditionnée par la situation réelle de la personne du candidat Frère. Les Frères ont droit à devenir des hommes mûrs, humainement et professionnellement. La formation dont ils auront probablement le plus besoin sera la formation

spirituelle, apostolique et communautaire. D'autres, par contre, peuvent avoir besoin de la formation sans laquelle le candidat Frère ne pourra pas atteindre la maturité nécessaire pour assumer avec responsabilité les engagements spirituels, communautaires et apostoliques.

26. Dans cette perspective peut être valable une grande partie de ce qui est établie dans la Ratio Formationis pour le Séminaire Interne (cf VINCENTIANA 1983-3) et dans la Formation Vincentienne au Grand Séminaire de la C.M. (cf VINCENTIANA 1988-2).

27. Nous terminons ce document sur les Frères en nous rappelant ce que nous avons insinué au début : l'estime et l'attention accordées par Saint Vincent aux qualités des Frères et comment il a su les faire participer à la Mission. Au temps de Saint Vincent il y avait des Frères secrétaires (Ducourneau et Robineau), infirmiers et chirurgiens (Alexandre et Parre). Un Frère a été martyrisé à Alger : Frère Francillon, exécuté à la bouche d'un canon, le 6 juillet 1688. Nous citons seulement quelques uns des exemples parmi de nombreux autres possibles, non seulement de l'époque de Saint Vincent, mais de ceux qui ont vécu et vivent encore pleinement consacrés à la Mission.

28. Il vaut la peine de rappeler les belles pensées exprimées par Saint Vincent dans la conférence du 13 décembre 1658 sur les relations mutuelles entre les membres de la Congrégation : "*Nous avons tous apporté (Prêtres et Frères) en la Compagnie la résolution d'y vivre et d'y mourir ; nous y avons porté tout ce que nous sommes, le corps, l'âme, la volonté, la capacité, l'industrie et le reste. Pourquoi cela ? Pour faire ce que Jésus-Christ a fait, pour sauver le monde. Et comment cela ? Au moyen de cette liaison qui est entre nous et de l'oblation que nous avons faite de vivre et de mourir en cette société et d'y donner tout ce que nous sommes et tout ce que nous faisons...*" (Coste XII, 98)

Rome, 5 décembre 1990

Le Conseil Général.